

Résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat».

(renvoyée à la commission ad hoc Rétablissement des finances lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 1997)

RÉSOLUTION

Considérant que:

- les réformes prévues dans le «rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001», plus particulièrement celles qui visent une clarification des rôles entre l'Etat et la Ville, dans le domaine de la culture et de l'enseignement;
- la vocation du Conservatoire botanique, et subsidiairement du Jardin botanique, qui est de fournir des prestations pour le monde scientifique et universitaire;
- les prévisions budgétaires quadriennales alarmantes prévoyant un déficit de l'ordre de 80 millions de francs par an pour les quatre années à venir;
- l'obligation qui en découle de repenser le rôle de la municipalité dans tous les domaines en recadrant ses tâches sur l'essentiel de ses missions d'origine, compte tenu des ressources disponibles;
- la volonté exprimée par le Conseil administratif de désengager la municipalité à court et moyen terme des tâches incombant à l'Etat ou à d'autres collectivités publiques,

le Conseil municipal adopte le projet de résolution suivante:

Le Conseil municipal accepte le principe du transfert du Conservatoire, et subsidiairement du Jardin botanique, à l'Etat ou à l'Université de Genève ou encore à une fondation à créer qui pourrait être soutenue par la Confédération au titre de l'aide fédérale aux universités.